



Fédération Française de Tir à l'Arc

LIGUE DE BRETAGNE

Commission Sportive

Régionale

FILIERE SPORTIVE

Par équipe de clubs

2 x 70 m, 2 x 50 m, 2 x 18 m

2006-2007

- 1) Division Régionale 1
- 2) Les équipes
- 3) Division Régionale 2 et 3
- 4) Divisions Régionales Jeunes

Commission Sportive Régionale

Jean-Pierre Lalouer

405, rue Per Jakez-Hélias

29280 PLOUZANE

02-98-45-01-48

jeanpierrelalouer@wanadoo.fr

Division Régionale 1

La Division Régionale 1 permet de qualifier une équipe bretonne pour la **FINALE NATIONALE DES DIVISIONS REGIONALES**, épreuve sportive qui permet l'accès à la **Division Nationale 2** pour les arcs classiques ou à la **Division Nationale 1** pour les arc à poulies

Les équipes ne sont pas nominatives : leur composition peut changer à chaque épreuve.

Une équipe de 3 à 4 archers peut être constituée de **cadets, juniors, seniors, vétérans et super vétérans**.

Les clubs ou compagnies ayant une équipe en Division Nationale 1 ou 2, peuvent participer à la Division Régionale 1, mais sans les 3 meilleurs archers classés la saison précédente au classement individuel de tir olympique.

La règle fédérale relative aux transferts doit être respectée.

La Division Régionale 1 est ouverte à une seule équipe par club.

Les compétitions suivantes sont prises en compte pour le classement final :

- Une compétition 2 x 70 m à Tinténiac le 29 avril
- Une compétition 2 x 70 m à Logonna le 08 mai
- Une compétition 2 x 70 m à Chavagne ou à Querrien le 27 mai

- La Finale par équipes 2x 70 m par équipes le 03 juin 2006 à Plourin Les Morlaix

Le classement se fera sur le total de points de 2 des quatre épreuves 2 x 70 m au choix + la finale par équipes.

L'attribution des points se fait suivant la grille ci-dessous :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12
2	36	6	21	10	10
3	32	7	18	11	8
4	28	8	15	12	6

En cas d'égalité au classement, les équipes seront départagées par le résultat de la Finale par équipes.

La première équipe est qualifiée pour la Finale Nationale des Divisions Régionales (ou la suivante si la première est déjà en Division Nationale).

Nota : si nous atteignons 3000 licenciés nous aurons le droit à deux équipes en finale des DR.

Les deux dernières équipes seront reléguées en DR2 + éventuellement les équipes n'ayant participé à aucune manche de la DR1.

EQUIPES D1

Arc Classique Hommes : RENNES
 Arc Classique Femmes : RENNES
 Arc à Poulies Hommes : ST POL DE LEON
 Arc à Poulies Femmes : RENNES

EQUIPES D2

Arc Classique Hommes : PLEUMELEUC
 CHAVAGNE

EQUIPES DR1

Arc Classique		Arc à Poulies	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Brest	Cesson-Sévigné	Dinan	Pleumeleuc
Guilers	Logonna-Daoulas	Logonna-Daoulas	Rennes 2
Liffré	Pleumeleuc	Pleslin-Trigavou	
Loudéac	Rennes 2	Pleumeleuc	
Paimpol	St Malo 1ère	Plourin les Morlaix	
Pleumeleuc 2	St Renan	Querrien	
Quimperlé		Rennes	
Rennes 2		Sarzeau	
St Agathon		Surzur	
St Jacques de la Lande		St Jacques de la Lande	
Tinténiac		Thorigné-Fouillard	
Vern / Seiche			

Archers non sélectionnables dans les équipes :(au 01 janvier 2007)

Ce tableau peut évoluer en fonction des transferts

CL H :

Rennes 2	Germain BEAUGE	Alexis FRIN	Bertrand MANHAVAL
Pleumeleuc 2	Vincent BELAY	Eric DOUILLARD	Jérôme FALIGOT
Chavagne 2	Thomas FAUCHERON	Nicolas GARNIER	Aurélien KEROUREDAN

CL F :

Rennes 2	Laure BRANLANT	Agnès BABLEE	Aurélie BRANLANT
-----------------	-----------------------	---------------------	-------------------------

CO H :

St Pol de Léon 2	Hubert BOULCH	Jean-Philippe BOULCH	André BERTHOULOUX
-------------------------	----------------------	-----------------------------	--------------------------

CO F :

Rennes 2	Catherine DEBURCK	Odile BRANLANT	Agnès BABLEE
-----------------	--------------------------	-----------------------	---------------------

Division Régionale 2

La Division Régionale 2 permet aux clubs de se classer par Equipes au niveau de la Ligue de Bretagne.

A la suite des Championnat de Ligue (salle, 2 x 50 m et 2 x 70 m), il sera établi le classement général des équipes, sur les trois meilleures moyennes du club, issues des catégories cadets à super-vétérans.

Pour rentrer dans le classement d'une discipline, il faut avoir participé à trois compétitions

Les clubs ou compagnies ayant une équipe en Division Nationale 1 ou 2, peuvent être classée en Division Régionale 2, mais sans les 3 meilleurs archers de la saison précédente au classement individuel de tir olympique.

Les clubs ou compagnies ayant une équipe en D.R 1, peuvent être classé en D.R. 2, mais sans les trois meilleures moyennes du club.

La règle fédérale relative aux transferts doit être respectée.

La Division Régionale 2 est ouverte à une seule équipe par club.

Les classements suivants établis sur les trois meilleures moyennes du club, jusqu'aux Championnats de Ligue inclus, sont pris en compte pour le classement final :

- Le Classement de la saison de tir en Salle
- Le Classement de la saison de tir 2 x 50 m
- Le Classement de la saison de tir 2 x 70 m

En cas d'égalité au classement, les équipes seront départagées par le classement du tir 2 x 70 m.

Les deux premières équipes montent en DR 1.

L'attribution des points se fait suivant la grille ci-dessous :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12	13	4
2	36	6	21	10	10	14	3
3	32	7	18	11	8	15	2
4	28	8	15	12	6	16	1

EQUIPES DR2 ARC CLASSIQUE HOMMES

Auray	Cesson-Sévigné	Chavagne 2	Fréhel	Guichen
Guilers 2	Kervignac	Lannion	Liffré 2	Logonna-Daoulas
Paimpol 2	Pleumeleuc 3	Quimperlé 2	Rennes 3	Riec / Belon
St Aubin du Corier	St Malo 1ère	Thorigné-Fouillard Acigné	Vannes	Vern / Seiche 2

Division Régionale 3

Ouvert dans toutes les catégories, si plus de 20 équipes en D.R. 2, Règlement Idem à la D.R. 2

Divisions Régionales JEUNES

Les Divisions Régionales Jeunes Arc Classique permettent d'amener progressivement les jeunes Bretons vers le 2 x 70 m et de se classer par Equipes Jeunes au niveau de la Ligue de Bretagne.

A la suite des Championnat de Ligue (salle, 2 x 50 m et 2 x 70 m), il sera établi le classement général des équipes, sur les trois meilleures moyennes du club, issues des catégories benjamins à juniors.

Pour rentrer dans le classement d'une discipline, il faut avoir participé à trois compétitions

La Division Régionale 1 est ouverte à une seule équipe par club.

Il y aura un classement Jeunes Garçons et un classement Jeunes Filles.

La règle fédérale relative aux transferts doit être respectée.

Les classements suivants établis sur les trois meilleures moyennes du club, **jusqu'aux Championnats de Ligue inclus**, sont pris en compte pour le classement final :

- Le Classement de la saison de tir en Salle
- Le Classement de la saison de tir 2 x 50 m
- Le Classement de la saison de tir 2 x 70 m

Le calcul des points se fait sur le total des trois classements.

En cas d'égalité au classement, les équipes seront départagées par le classement du tir 2 x 70 m.

L'attribution des points se fait suivant la grille ci-dessous :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12	13	4
2	36	6	21	10	10	14	3
3	32	7	18	11	8	15	2
4	28	8	15	12	6	16	1

En cas d'égalité au classement, les équipes seront départagées par le résultat du 2 x 70 m.

Les 2 dernières équipes de DR 1 J descendent en DR 2 J

Les 2 premières de DR 2 J montent en DR 1 J

EQUIPES DR1 ARC CLASSIQUE JEUNES GARCONS

Cléguérec	Fréhel	Guilers	Lannion
Logonna-Daoulas	Pontivy	Quimperlé	Rennes
Riec / Belon	St Agathon	St Aubin du Cormier	St Jouan des Guérets
St Renan	St Malo 1ère	Thorigné-Fouillard Acigné	Tinténiac